

L'idée de fonder les contributions sur le revenu net au lieu du revenu brut est fort intéressante. C'est une idée à laquelle j'ai personnellement beaucoup réfléchi. Pourtant, je n'ai jamais pu trouver quel était le coût de production net dans beaucoup de sphères de l'agriculture. Je conviens qu'on améliore les méthodes et que nous pouvons avoir un meilleur schéma de ces coûts. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, très peu de producteurs peuvent donner le chiffre précis de ce qu'il en coûte pour produire divers grains. Cet amendement propose de faire les déductions d'après le revenu net des producteurs. Le bill stipule que les versements seront établis en fonction du produit de la vente du grain. On a dit qu'il fallait amender le bill et établir les contributions en fonction du revenu net. Nous savons, et on l'a souventes fois répété en cette enceinte, qu'il y a des producteurs qui n'ont pas eu de revenu net au cours des dernières années.

**M. Benjamin:** Pendant que les libéraux étaient au pouvoir.

**M. Cobbe:** Cela signifierait en l'occurrence qu'aucune cotisation ne serait versée à la caisse et, ainsi, comme il est prévu dans d'autres parties du bill, il en résulterait essentiellement que ces agriculteurs ne toucheraient aucune prestation de la caisse puisque la prestation se fonde sur la cotisation versée à la caisse. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment je pourrais appuyer un tel amendement au bill. Je le dis parce que, au fond, nous n'aiderions que ceux qui touchent un revenu suffisant pour cotiser à la caisse. Très nombreux sont les producteurs qui n'auraient pu récemment verser leur cotisation. Il s'en trouve même encore à l'heure actuelle. Ils ne pourraient donc tirer avantage du bill. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment je pourrais pour ma part appuyer cet amendement.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, le député permettrait-il une question?

**M. Cobbe:** Volontiers.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, le député aurait-il peut-être laissé entendre à l'instant que la plupart des cultivateurs ne tiennent pas une comptabilité minutieuse de leurs frais d'exploitation? Aurait-il laissé entendre cela il y a quelques instants?

**M. Cobbe:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas donné à entendre une pareille chose. Je sais que les producteurs ont fait ces derniers temps d'immenses efforts pour tenir une comptabilité minutieuse de leurs opérations. A mon sens, il est cependant toujours très difficile de chiffrer les frais. Selon les producteurs que l'on interroge, on obtient des chiffres fort différents quant au coût de production véritable des diverses variétés de céréales.

**M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au député. Je me demande si je l'ai bien compris. A-t-il dit que, puisque certains cultivateurs n'avaient pas de revenu net, ils n'étaient pas en mesure de cotiser à la caisse et n'étaient pas admissibles à la prestation versée par la caisse? Si c'est bien ce qu'il a dit, je me permettrai de lui demander s'il ne sait pas que dès l'instant où un cultivateur vend des céréales, il cotise à la caisse, qu'il ait un revenu net ou non?

**M. Cobbe:** Monsieur l'Orateur, voici ma réponse à cette question. Je parlais des effets de cet amendement.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, j'avoue ne pas être précisément au courant de toutes les conséquences techniques du projet de loi C-244. N'empêche que je me dois de faire connaître ici les opinions et les commentaires qui ont cours dans ma région relativement à ce problème, qui regarde les producteurs de grain, particulièrement ceux de l'Ouest du pays.

Monsieur le président, il faut considérer ici la nécessité de faire disparaître certains préjugés qui existent entre producteurs agricoles de l'Est du pays et ceux de l'Ouest du pays. Certains de ces préjugés sont parfois entretenus, je ne dirais pas nécessairement de mauvaise foi par le gouvernement, mais c'est tout comme, monsieur le président. Et cela est extrêmement malheureux pour la solidarité que doit avoir la classe agricole de tout le pays, peu importe la région concernée. Et cela est malheureux également pour le consommateur canadien qui, actuellement, ne peut bénéficier de la production abondante que le producteur agricole lui offre.

Dans un pays où il est si facile de produire, où l'on peut obtenir en quantités énormes toutes sortes de bonnes choses, toutes sortes de produits alimentaires, il est inadmissible que le consommateur ne puisse réellement en profiter. Or, il n'en profite pas. Et pour quelle raison? Parce que, justement, il semble y avoir à la base des difficultés d'organisation et de procédure, et parce qu'on ne réussit pas à appliquer de véritables principes qui favoriseraient une distribution conforme aux exigences de la population canadienne.

Je voudrais citer un exemple. Le producteur de l'Est, en particulier celui du Québec, ne peut absolument pas se mettre dans la tête comment il peut éprouver tant de difficulté à se procurer, à un prix raisonnable, des produits surabondants dans l'Ouest de son pays, alors qu'il a toutes les difficultés du monde à joindre les deux bouts. Il en conclut naturellement que le gouvernement ne favorise que le producteur de l'Ouest. Il est malheureux qu'il pense ainsi, mais il semble qu'on ne sait pas tout à fait ce qu'il y a...

• (4.20 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. J'hésite à interrompre l'honorable député, mais après l'avoir écouté attentivement depuis le début de ses remarques, je suis porté à croire qu'il s'éloigne énormément du sujet. Nous sommes à l'étape du rapport du comité, et les deux motions à l'étude se rapportent précisément aux articles 2 et 3. Il est bien difficile, à ce stade-ci de la procédure, de permettre à l'honorable député de traiter de toute la question du marché des céréales, de la mise en marché, de l'agriculture de l'Est et de l'agriculture de l'Ouest. La présidence veut bien lui donner toute la latitude possible, mais elle l'inviterait, aussitôt qu'il le pourra, à en venir à une conclusion qui rattachera au moins ses remarques aux motions qui sont à l'étude.

**M. Matte:** Je vous remercie, monsieur le président, de vos remarques toutes obligeantes. Bien sûr, je peux sembler m'éloigner de l'amendement comme tel, mais il reste que pour en arriver à la conclusion, il était nécessaire que je fasse un parallèle entre les producteurs de l'Ouest et ceux de l'Est du pays. En ce qui a trait à l'adoption par le Parlement de lois relatives à la production de grains, il faut viser à rendre justice à tout le monde. C'est le souci premier que nous devons avoir, et c'est avec ce souci que j'interviens au cours de ce débat.